

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 JUILLET 2026

N° 2026-05-13

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 25
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire de territoire – poursuite des actions de sensibilisation autour du lien entre santé et alimentation (AAP ARS)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire des Baronnies provençales le Syndicat mixte du Parc porte différentes actions avec ses partenaires. L'axe 3 du PAT vise à sensibiliser le public aux enjeux d'une alimentation locale et de qualité. Après deux projets (2023 et 2025) portés avec des partenaires associatifs du territoire drômois, le Syndicat mixte du Parc a l'opportunité de poursuivre les actions initiées autour de la notion d'une seule santé dans le cadre d'un appel à projet porté par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé de renoncer à déposer un dossier bénéficiant directement au Syndicat mixte du Parc au profit de l'ancrage territorial du Projet Alimentaire Territorial et d'étoffer les actions initiées les années précédentes autour d'ateliers culinaires, de visites de fermes et de sorties au fil de l'eau en renforçant les liens entre producteurs et habitants du secteur drômois du Parc.

Pour cela, le projet en cours d'élaboration viserait à mettre en place des opérations de rencontre entre producteurs et habitants par l'organisation de temps collectifs d'entraide, de visite et d'ateliers.

Ces temps seront élaborés en lien avec les associations locales d'animation sociale (Carrefour des Habitants, CEDER, AFB, AASHN...) et la Chambre d'Agriculture de la Drôme dans une optique de co-construction des projets avec les habitants.

Des opérations de glanage ou de cueillette solidaire sont envisagées, ainsi que des visites de ferme, des ateliers collectifs. Ces animations s'inscrivent en cohérence avec les actions identifiées dans le Plan Climat Air Energie Territorial et le Contrat Local de Santé portés par la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale.

Le budget de l'opération n'est pas encore totalement établi mais fera l'objet d'un dépôt auprès des financeurs (ARS notamment) pour l'automne 2026 pour permettre des premières opérations dès la fin d'année 2026 (glanage, opérations solidaires...) et une délibération plus détaillée sera soumise au Bureau syndical à l'automne. La date limite pour la réponse à l'appel à projets de l'ARS est fixée au 10 septembre 2026. Au regard du calendrier des instances du Syndicat mixte, il est proposé d'acter la candidature du Syndicat mixte et de répondre à cet appel à projet dans le calendrier fixé.

Délibération

- ◆ Vu la délibération 2025-09-05 présentant le budget prévisionnel du PAT sur la période 2025-2028
- ◆ Vu la délibération 2024-08-05 demandant la reconnaissance du PAT de niveau 2 et actant l'engagement du Parc dans l'animation du dispositif
- ◆ Considérant que la mise en œuvre des actions de sensibilisation déjà réalisée démontre l'importance de poursuivre les animations à destination du public permettant de renforcer les liens entre producteurs et habitants
- ◆ Considérant l'Appel à Projet de l'ARS autour de la notion de Santé-Environnement et plus particulièrement de la notion d'Une Seule Santé



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'engagement du Syndicat mixte du Parc dans le portage d'un nouveau projet de sensibilisation sur la partie drômoise du territoire, qui sera déposé auprès de l'ARS en septembre 2026 et bénéficiera principalement aux partenaires du Syndicat mixte du Parc ;
- **Dit** qu'une prochaine délibération précisant les éléments budgétaires sera présentée au bureau syndical en septembre 2026 ;
- **Décide** que la réalisation du projet « poursuite des actions de sensibilisation autour du lien entre santé et alimentation » sera engagée lorsque l'ensemble des recettes sera sécurisé ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

